



**PROCES VERBAL DE REUNION DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 28 JANVIER 2021**

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-et-un à 20h30, le Conseil Municipal d'ALVERNAC, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

**PRESENTS** : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Dominique POUJADE, Jean-Marc BOUVET, Karl CAMPDORAS-RAGON, Bertrand CLÉDEL, Quentin SAURIN

Mmes Isabelle CEPEDE-LASCOSTE, Sylvie COMBALIER, Delphine AUVRAY, Maryse LASCOSTE, Béatrice PARET, Josiane ROCHER, Sandra RITTER

**EXCUSE(S)** :

**REPRESENTÉE (S)** : Philippe KERNINON (représenté par Alfred Mathieu TERLIZZI), Joël STERNENBERG (représenté par Isabelle CEPEDE-LASCOSTE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sandra RITTER

**DATE DE CONVOCATION** : 21 janvier 2021

M. le Maire demande l'accord des élus pour rajouter deux points à l'ordre du jour de cette séance :

11- Achat terrain – Route de Gramat

12- Demande de financement : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021, Conseil Départemental et Conseil Régional – Parc du Samayou

Les élus acceptent à l'unanimité.

**1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION**

Le compte rendu de la séance du 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

## **2) INFORMATIONS GENERALES**

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- Une naturopathe, Mme Fanny Pisciarino, va s'installer à la Maison de Santé, à compter du mois de février, les lundis et vendredis.
- Présentation de la carte de visite de Mme Séverine Martignac Bonizzoni, sophrologue installée sur la commune.
- Remerciements pour les condoléances suite au décès de M. Mickaël Cousin.
- Cartes de vœux de divers organismes.
- Brochure de présentation d'un service d'entretien de sépultures.
- Diverses revues parvenues en Mairie.

## **3) RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL**

**Isabelle Cépède-Lascoste :**

### Adressage

Suite à l'envoi du dossier au SDAIL pour avis, quelques modifications ont été faites.  
Les cartes présentant les propositions des noms de rue sont diffusées sur écran aux élus.

Quelques remarques sont faites :

- Rajouter la Place de la Bascule,
- Savoir si la Rue Antoine Lescure doit être prolongée,
- Rajouter la Rue des Battages.

Une réunion de groupe est programmée pour lundi à 18h00.

L'adressage devrait être mis en place fin 2021.

### SYDED

Un rendez-vous doit être programmé avec le référent Cauvaldor au sujet des emplacements des conteneurs.

### Bulletin municipal trimestriel

Un contrat de distribution avec La Poste a été demandé pour une distribution le 15/02.

**Maryse Lascoste :**

### Commission Tiers-lieu

Une réunion est programmée le 2 février à 18h00 avec les associations du village. Elle sera maintenue si les mesures sanitaires le permettent.

Les 2 associations de parents d'élèves n'ont pas répondu.

### Appels téléphoniques aux personnes de plus de 75 ans

Elle a contacté les personnes de sa liste concernant la vaccination pour le Covid-19 : la majorité veut se faire vacciner, mais reste le problème de la prise de rendez-vous qui pour l'instant est bloquée jusqu'à mi-février.

Une aide pourra être apportée par le secrétariat de la mairie pour la prise de rendez-vous pour les personnes âgées qui le demandent.

### Archives

A. Terlizzi informe les élus que Mme Lascoste s'est proposée pour travailler sur le classement des archives initialement entreposées aux ateliers municipaux. Elle s'est installée dans l'espace jeunes du foyer rural.

M. le Maire la remercie pour sa démarche et invite les conseillers disponibles et/ou intéressés à y participer.

### **Dominique Poujade :**

#### Travail des agents

##### ➤ Station d'épuration :

Le 31/12 les eaux de la station ont débordé et les pompes ont disjoncté. Les agents sont intervenus.

Il y a un travail à faire sur le réseau pluvial de la commune pour connaître les raisons de ce flux important d'eau arrivant à la station.

Les agents ont commencé des travaux sur le ruisseau pour éviter un nouveau débordement.

Attente d'une météo plus adaptée pour travailler sur le réseau.

Un devis a été demandé pour installer des réarmements automatiques sur les pompes.

➤ Parcours de santé : les travaux d'élagage ont été réalisés et les emplacements prévus pour les agrès sont prêts.

➤ Logement école : les agents sont en train de réaliser des travaux de rafraîchissement : peintures, pose d'un plan de travail dans la cuisine (réalisé par un artisan), changement du bac à douche, réglage du chauffage.

La location sera possible à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021.

### **Josiane Rocher :**

#### Appels téléphoniques aux personnes de plus de 75 ans

Elle a contacté les personnes de sa liste concernant la vaccination pour le Covid19.

#### Economie-Tourisme-Maintien et développement du tissu commercial et artisanal

Le groupe de travail a visité le local commercial à louer.

Des courriels arrivent en mairie avec des propositions de commerce. Ils seront examinés par la commission.

### **Quentin Saurin :**

#### Communication

Des réunions de groupe sont organisées pour faire un bilan et imaginer des actions futures.

Le Petit Bulletin est en cours de montage.

Une réflexion est menée pour :

- l'organisation des « Vœux 2022 »,
- le « colis de naissance » (et d'adoption) : Mme Praz, couturière, a été sollicitée pour faire des propositions de cadeaux. Budget par naissance d'environ 60 €.

Il faut solliciter plus souvent la presse pour faire paraître des articles sur la commune.

Une étude sera réalisée sur l'application « intramuros » qui peut se révéler redondante avec le site web de la commune.

La réglementation sur les RGPD est en cours d'application sur le site web.

Il est demandé à chaque élu de consulter le site web et de vérifier, chacun en ce qui le concerne, si c'est à jour ou s'il y a des modifications à faire. Rendu demandé pour le 15/02.

### **Bertrand Clédel :**

Pas de point particulier à voir.

### **Béatrice Paret :**

Elle a travaillé sur l'adressage.

### **Règlement général sur la protection des données (RGPD)**

Elle a commencé à faire une sensibilisation auprès des élus et propose de faire le tour des groupes de travail pour une mise en place progressive du RGPD.

### **Karl Campdoras-Ragon :**

#### **Parcours de santé**

L'entreprise doit intervenir la semaine prochaine.

#### **Commerce et artisanat**

La signalétique des commerces, gîtes et autres activités commerciales de la commune doit être revue afin de l'harmoniser.

Marché : il faut réfléchir à un règlement et un plan d'installation des commerçants.

Le compteur électrique devrait être en place prochainement.

Local commercial à louer : plusieurs propositions ont été reçues. Il faut réfléchir au bail à proposer.

### **Jean-Marc Bouvet :**

#### **Maison d'Accueil Familial (MAF)**

L'accord de confidentialité a été signé et envoyé à « Age sans Frontières ».

Le dossier de candidature sera envoyé cette semaine.

#### **Appels téléphoniques aux personnes de plus de 75 ans**

Il a contacté les personnes de sa liste concernant la vaccination pour le Covid19.

**Delphine Auvray :**

Elle a travaillé sur l'adressage.

**Sandra Ritter :**

Elle travaille également avec le groupe « commerce » et « communication ».  
Il est envisagé la pose d'un panneau d'affichage lumineux.

**Sylvie Combalier :**

**Appels téléphoniques aux personnes de plus de 75 ans**

Elle a contacté les personnes de sa liste concernant la vaccination pour le Covid19.

**Lien Social**

La distribution des colis de Noël a été très appréciée et des remerciements ont encore été faits par les habitants.

Une réunion de groupe de travail sera organisée en février.

**4) POINTS SUR LES DOSSIERS EN COURS**

**Espace Multi-Activités**

Lors de la dernière réunion de chantier le Maître d'œuvre a fait des propositions quant à la couleur du bardage et des menuiseries :

- Bardage en bois brûlé : la teinte du bois est plus ou moins claire dans les tons de noir.  
Après discussion les élus choisissent la teinte recommandée par le maître d'œuvre, le plus noir du fait que le bois ne nécessitera pas d'entretien.
- Menuiseries : après échanges, les élus optent pour une couleur grise RAL 7044 pour les baies vitrées.

Le nom du bâtiment pourrait être revu : « espace multi activités » n'est peut-être pas le plus adapté.  
Les élus devront faire part de leurs idées lors du prochain conseil municipal.

**Grand Hôtel**

Le diagnostic sur les termites a été effectué le 20/01/2021.

Le propriétaire a confirmé sa volonté de signer l'acte de vente aux conditions établies en amont.

Une équipe technique de Cauvaldor se rendra sur site pour estimer le coût des travaux de sécurisation.

**5) DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Néant.

## **6) CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « VILLAGES A-VENIR »**

A travers l'AMI Villages-A-Venir, l'action du Département a pour objectif d'aider les collectivités à appréhender les problématiques de revitalisation d'un bourg, de traiter plus spécifiquement les cœurs de bourg et leur place dans les territoires et soutenir l'investissement local pour :

- Renforcer l'attractivité des communes en prenant en compte les attentes des populations dans les domaines du cadre de vie, du logement et de l'accès aux services,
- Préserver et guider l'évolution du patrimoine urbain et architectural ;
- Accompagner la transition écologique des territoires ruraux en favorisant notamment le réinvestissement de l'existant.

Villages A-Venir est ouvert aux communes volontaires pour s'impliquer dans une réflexion stratégique débouchant sur des actions concrètes de reconquête et d'affirmation de l'attractivité de leur bourg.

Dans le cadre de cette expérimentation, le Département du Lot mobilisera les compétences de ses services pour la production et la réalisation de cette étude et jouera un rôle de mise en relation des différents partenaires susceptibles de s'associer aux réflexions. De même, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Lot se mobilisera et accompagnera de manière renforcée les collectivités qui souhaitent s'engager dans la démarche proposée par l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de participer à cet AMI « Villages A-Venir » ;
- Charge son Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à cette participation et de signer tous les documents s'y rapportant.

## **7) ACHAT DES COLIS DE NOËL 2020**

Le Maire rappelle qu'en raison des mesures sanitaires en vigueur le traditionnel repas de Noël des Aînés n'a pas pu se tenir et les élus ont donc choisi de distribuer un « colis de Noël » à ces personnes.

Le choix s'est porté sur un colis de produits régionaux de « La Ferme de Borie » pour un montant de 2 739,99 € TTC.

Après discussion, les élus, à l'unanimité, décident :

- de valider l'achat de ces colis pour la somme de 2 597,15 € HT, soit 2 739,99 € TTC,
- donnent tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires afin que la facture puisse être réglée au plus vite sur le budget primitif 2020.

## **8) ENGAGEMENT DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE**

A. Terlizzi rappelle aux élus que pour permettre à la Commune de fonctionner jusqu'à l'adoption du budget, en application de l'article 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Considérant qu'il convient de pouvoir engager, avant le vote du budget 2021, certaines dépenses d'investissement qui pourraient s'avérer nécessaires, soit pour répondre à des situations d'urgence (sinistres, travaux) mais aussi pour l'avancement d'opérations d'équipement qui ont déjà fait l'objet d'une réflexion poussée ou d'une décision formelle ;

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décident :

- D'autoriser M. le Maire, avant le vote du budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice précédent.

Une deuxième délibération est nécessaire pour les dépenses concernant l'Espace Multi Activités.

A. Terlizzi rappelle aux élus que pour permettre à la Commune de fonctionner jusqu'à l'adoption du budget, en application de l'article 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décident d'ouvrir sur le budget 2021, dans l'attente du vote du budget primitif, des crédits sur l'opération 78-Espace Multi Activités pour :

- le paiement d'un acompte sur la convention de partenariat avec Cooralie pour un montant de 570,00 € TTC,
- le paiement d'une régularisation de révision de prix de SOCOTEC pour un montant de 15,01 € TTC,
- le paiement des honoraires dus pour la 1<sup>ère</sup> échéance de travaux à SOCOTEC pour un montant de 902,33 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer tout document relatif à cette décision.

## **9) DURÉE D'AMORTISSEMENT DES RÉSEAUX, DES BÂTIMENTS, DES ÉQUIPEMENTS, DES ÉTUDES ET DU MATÉRIEL**

Le Maire informe l'assemblée sur la nécessité de fixer une durée d'amortissement des réseaux, des bâtiments, des équipements, des études et du matériel.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, décident :

- 1- **de fixer** ainsi qu'il suit la durée d'amortissement des biens :

DÉSIGNATION	DURÉE
Logiciel, licence	2 ans
Véhicule	10 ans
Mobilier	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel et outillage (tondeuse, ...)	8 ans
Equipements de garage et ateliers	10 ans
Equipements des cuisines	10 ans
Equipements sportifs	10 ans
Installations de voirie	12 ans
Plantations	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
Bâtiments	20 ans
Agencements et aménagements de bâtiments	15 ans
Etudes	5 ans
Biens inférieurs ou égaux à 1 500 € HT	1 an

2- **de prévoir** chaque année au budget une dotation correspondant à ces amortissements.

### **10) DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC**

A.Terlizzi et D.Poujade ont reçu l'entreprise Gabrielle qui intervenait sur l'éclairage de la commune jusqu'à maintenant. Cependant, il n'y a pas de contrat entre la commune et cette société.

Il convient donc de revoir la compétence concernant l'entretien de l'éclairage public communal :

- soit c'est une gestion communale et il faut contacter l'entreprise Gabrielle à chaque incident, qui interviendra selon un grille tarifaire,
- soit la commune délègue la compétence éclairage public à la FDEL.

Le Maire rappelle aux conseillers que la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL) regroupe les 340 communes du département pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité. Dans un contexte de développement durable, d'efficacité énergétique, de maîtrise des coûts et de diversification de l'aide apportée aux communes, la FDEL propose aujourd'hui à ses adhérents d'assurer également à leur place la compétence liée à l'éclairage public. Conformément aux statuts de la FDEL, approuvés par arrêté préfectoral du 20 décembre 2011, cette délégation s'appliquera au développement, au renouvellement, à la maintenance et au contrôle des installations et réseaux d'éclairage public, dans les conditions fixées par le règlement détaillé d'exercice de la compétence voté le 14 juin 2012 par la FDEL. La FDEL s'engage également à apporter conseil et assistance à la commune, à émettre des avis techniques pour l'intégration des projets réalisés par des tiers, à gérer les Demandes de projets de travaux (DT) et les Déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) liées au réseau d'éclairage public, et enfin à établir un rapport annuel d'exploitation pour chaque commune concernée.

Dans le cadre d'une éventuelle délégation de compétence liée à l'éclairage public, M. le Maire propose d'établir un inventaire du patrimoine communal d'éclairage public, réalisé par la FDEL dans le cadre de marchés groupés et pour lequel son comité syndical a fixé la participation des communes à 8 € HT par point lumineux répertorié.



Cet inventaire permettra l'établissement d'un constat contradictoire de mise à disposition des ouvrages et servira de base au calcul de la contribution communale initiale au service de maintenance apporté par la FDEL s'il y a transfert de compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- demande à la FDEL de réaliser, préalablement à un éventuel transfert de la compétence, l'inventaire du patrimoine communal d'éclairage public et accepte de contribuer à cet inventaire, à hauteur de 8 € HT par point lumineux répertorié,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

### **11) ACHAT TERRAIN - ROUTE DE GRAMAT**

A. Terlizzi informe les élus qu'il faut prévoir l'achat du terrain jouxtant la grange appartenant à la commune, route de Gramat, afin de permettre un futur aménagement de ce bâtiment pour lequel il n'y a pas de terrain autour aujourd'hui.

Madame Marie-José Orliac, propriétaire de la parcelle AE 634 d'une superficie de 690 m<sup>2</sup>, est favorable à cette vente à la commune pour un prix de 20 € le mètre carré.

Après discussion, les élus après en avoir délibéré, et à la majorité : 14 voix pour et 1 abstention (Mme Delphine Auvray), décident de valider le principe de l'achat du terrain pour 20 € le mètre carré, soit un coût total de 13 800,00 €.

### **12) DEMANDE DE FINANCEMENT : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021, CONSEIL DEPARTEMENTAL ET CONSEIL REGIONAL – PARC DU SAMAYOU**

Le Maire expose aux élus la situation des installations sportives du Parc du Samayou. Il rappelle qu'une aire de jeux pour enfants de 2 à 6 ans a été créée en 2006. Ont suivi l'installation d'une piste de skate, d'une table de ping-pong et d'un parc multisports en 2011. Le fronton est orné d'un superbe graph qui évolue régulièrement.

Le court de tennis, créé au début des années 80, a déjà été rénové. Cependant, son utilisation fréquente du fait de son accès libre et, surtout, les ravages du temps ont entraîné une dégradation importante du revêtement, ainsi que de celui de la piste autour de l'aire de jeux.

Un devis d'un montant total de 3 823,40 € HT, soit 4 588,08 € TTC, a été présenté par la société EURO QUICK qui avait réalisé les précédents travaux de rénovation. Les travaux prévus comprennent la réfection du court et de la piste autour de l'aire de jeux (nettoyage, lavage, recoloration).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- de solliciter de Monsieur le Préfet l'attribution d'une subvention de 1 147,02 € au titre de la DETR 2021,
- de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention de 573,51 €,
- de solliciter de Madame la Présidente du Conseil Régional l'attribution d'une subvention de 573,51 €,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **13) QUESTIONS DIVERSES**

#### Revue « Cauvaldor en bref »

A. Terlizzi donne des explications sur la revue qui vient de paraître et qui est un résumé du conseil communautaire du 25/01/2021.

#### Avenant contrat Ecole Notre Dame

La Préfecture demande par courrier un avis du Conseil Municipal sur une demande faite par l'école Notre Dame.

M. le Maire donne lecture du courrier. Une discussion s'en suit.

Des renseignements ont été pris auprès de la Préfecture suite à la réunion du Conseil Municipal : la commune faisant partie d'un RPI, cette question relève de la compétence du SIVU L'Etoile qui devra se prononcer sur la demande de l'école Notre Dame.

#### Groupe lien social

Trois habitantes vont être centenaires en 2021.

Il faut prévoir un « cadeau ».

#### Projet « construction école »

D. Auvray souhaiterait que les élus travaillent sur un projet de construction d'une seule école pour le RPI, regroupant les classes de la maternelle au CM2, sur la commune.

Ce sujet devra être travaillé avec les communes du RPI.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Judi 25 Février 2021 à 20h 30 au Foyer rural.

Fin de séance à 23h10

ALFRED MATHIEU  
TERLIZZI

ISABELLE CEPEDE-  
LASCOSTE

PHILIPPE KERNINON

DOMINIQUE  
POUJADE

JOEL STERNENBERG

JEAN-MARC BOUVET

KARL  
CAMPDORAS-RAGON

BERTRAND CLEDEL

QUENTIN SAURIN

DELPHINE AUVRAY

SYLVIE COMBALIER

MARYSE LASCOTE

BEATRICE PARET

SANDRA RITTER

JOSIANE ROCHER